

Paris le 9 avril 2020



#### FEDERATION CRDN

##### DMU Médecine de l'enfant et de l'adolescent

149, rue de Sèvres  
75743 PARIS Cedex 15  
Standard : 01.44.49.40.00  
Responsable Médical de DMU :  
Pr Christophe DELACOURT

##### DMU Biologie médicale, médecine génomique, physiologie

149, rue de Sèvres  
75743 PARIS Cedex 15  
Standard : 01.44.49.40.00  
Responsable Médical de DMU :  
Pr Dominique PRIE

Web : [hopital-neckers@aphp.fr](mailto:hopital-neckers@aphp.fr)

CENTRE REGIONAL DE  
DEPISTAGE NEONATAL IDF  
Carré Necker – Porte N4  
1er étage

Coordonnateur médical  
**Pr Michel POLAK**  
Tél : 01.44.49.48.02

Coordinatrice administrative  
**Mme Sandrine LACHAMBRE**  
Tél : 01.44.49.59.83  
[coordination.crdn.idf@aphp.fr](mailto:coordination.crdn.idf@aphp.fr)

Chargée de mission  
**Dr Laura GONZALEZ**  
Tél : 01.44.49.20.89  
[laura.gonzalez-ext@aphp.fr](mailto:laura.gonzalez-ext@aphp.fr)

Biologistes  
**Dr Thao NGUYEN KHOA**  
**Dr Allel CHABLI**

Secrétariat :  
Tél : 01.42.73.74.73 / 74  
Fax : 01.42.73.74.76  
[crdn.idf@aphp.fr](mailto:crdn.idf@aphp.fr)

Laboratoire  
Tél : 01.42.73.68.08 DECT 92 799  
Fax : 01.42.73.68.07  
[laboratoire.crdn.idf@aphp.fr](mailto:laboratoire.crdn.idf@aphp.fr)

A l'attention des Sages-Femmes Libérales, Directeurs d'établissements, Chefs de service et Cadres supérieur/Cadres de maternité de la région Île de France

**Objet :** Dans le contexte de crise COVID-19, conduite à tenir pour la réalisation et l'acheminement des tests de Guthrie réalisés à domicile par les Sages-Femmes Libérales

Madame, Monsieur,

L'ARS IDF a adressé fin mars 2020, via les réseaux de santé en périnatalité, des recommandations pour la réalisation des tests de Guthrie. Ces recommandations visaient à prioriser la réalisation des Guthrie avant la sortie de maternité, dès la 48<sup>ème</sup> heure de vie, afin d'éviter que les tests de Guthrie acheminés depuis la ville par les services postaux ne soient bloqués dans les centres de tris et analysés avec retard. Il était précisé dans ces recommandations qu'en cas de sortie avant 48 heures, si la maternité avait confié la réalisation du Guthrie à une sage-femme libérale, il appartenait à la maternité et à la sage-femme de s'organiser pour que le buvard soit adressé par la maternité, via le transporteur ou via la case AP-HP, dans des délais raisonnables (à savoir moins de 3 jours).

Ces mesures avaient dû être prises dans l'urgence, dans le contexte inattendu du dysfonctionnement de l'acheminement des buvards.

Dans les suites de ces recommandations, le Centre Régional de Dépistage Néonatal de l'Île-de-France (CRDN-IdF) à l'Hôpital Necker Enfants Malades, vous serait bien reconnaissant de diffuser les consignes suivantes :

- pour les enfants sortis avant 48 heures de vie, un buvard, accompagné d'une enveloppe T verte doit être fourni à la maman à sa sortie pour le prélèvement qui sera réalisé à domicile par une sage-femme libérale ;

- du fait des perturbations actuelles dans les services postaux, le CRDN-IdF demande aux sages-femmes libérales réalisant les tests de Guthrie à domicile de déposer le buvard dans son enveloppe T verte ou à défaut une identifiée CRDN-IdF, Hôpital Necker-Enfants Malades, 149, rue de Sèvres, 75015 Paris, dans un point de collecte d'une maternité à proximité de son lieu d'exercice (maternité AP-HP ou Hors AP-HP).

**L'envoi postal des enveloppes T vertes reste à proscrire pendant toute la période de confinement, et jusqu'à reprise d'un circuit postal normal.**

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à votre disposition pour d'autres informations.

Coordination du CRDN IDF